



## Règlement du CONCOURS PHOTO

**« Clignancourt-Jules Joffrin, un quartier animé » du 10 mai au 10 juin :**

Le conseil de quartier Clignancourt-Jules Joffrin lance un concours photo pour tous les habitants du 18<sup>ème</sup> arrondissement ! Le thème du concours est : « *Clignancourt-Jules Joffrin, un quartier animé* ». Prenez en photo le 18<sup>ème</sup> que vous aimez !

À partir du 10 mai et jusqu'au 10 juin, les photos seront publiées sur le Facebook du conseil de quartier et soumis au vote des internautes (via le nombre de partages). Les 10 premiers seront sélectionnés puis départagés par un jury.

Des bons d'achats de matériel photo seront à gagner pour les 3 premiers lauréats (100€ pour le premier, 70€ pour le second, 40€ pour le troisième).

Les 10 premières photos sélectionnées par les internautes et le jury seront exposées en Mairie.

Remplissez le [formulaire d'inscription](#),

Puis, envoyez votre photo\*, ainsi qu'une courte description et le formulaire d'autorisation d'utilisation d'image dûment rempli à l'adresse suivante :

[cqclignancourtjulesjoffrin@gmail.com](mailto:cqclignancourtjulesjoffrin@gmail.com)

Conditions de participation :

- Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants du 18<sup>ème</sup> arrondissement, sans restriction d'âge ou de nationalité.
- Cependant, tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par les organisateurs.



- En sont exclus toutes personnes ayant participé à son organisation, les membres du jury, ainsi que les membres de leur famille.
- Une seule photo par personne est acceptée pendant toute la durée du concours.
- Le participant affirme être l'auteur des photographies qu'il soumet et garantit que les œuvres proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.
- Il accepte que des organisateurs utilisent – uniquement dans le cadre de la promotion du concours et de la publication des résultats – ses photos dans leurs différents supports.
- Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu figurant sur les photographies déposées ne doit être reconnaissable, sauf si l'auteur a l'autorisation des personnes concernées via un formulaire d'autorisation d'utilisation d'image.
- Aucun collage, aucun montage, aucune coloration ni aucune retouche photoshop ou avec un autre logiciel ne seront acceptés.

*\*uniquement des fichiers jpeg 300 dpi, poids entre 300ko et 1mo*